



# Projet MAMMOUTH- synopsis

---

**Pour soutenir l'art visuel actuel**

**Comité de travail**

**Michel Arcand**

**Chadi Ayoub**

**Andrée Saint-Georges**

Projet embryonnaire

Novembre 2021

## Table des matières

<b>1.0</b>	<b><i>En amont de l'idée</i></b> .....	3
1.1	Positionnement :.....	3
1.2	Principes :.....	3
1.3	Objectifs visés : .....	4
1.4	Définition d'arts visuels :.....	4
<b>2.0</b>	<b><i>L'idéalisation du concept</i></b> .....	5
2.1	Une salle d'exposition professionnelle innovante :.....	5
2.2	Trois laboratoires communicants : .....	5
2.3	Un atelier outillé : .....	5
2.4	Salle d'entreposage et locaux techniques :.....	6
2.5	Le studio d'enregistrement audio :.....	6
2.6	Deux salles polyvalentes : .....	6
2.7	Autres lieux : .....	7
2.8	Les bureaux de Culture Lanaudière : .....	7
<b>3.0</b>	<b><i>Les éléments incontournables et les souhaitables</i></b> .....	7
3.1	Les incontournables.....	8
3.2	Les éléments souhaitables.....	9
3.3	Autres considérations .....	9
3.4	Définition du programme de base.....	10
3.5	Exemples à visionner .....	11
3.6	Échéancier.....	11
<b>4.0</b>	<b><i>Conclusion</i></b> .....	12

## 1.0 En amont de l'idée

Cela fait plusieurs années que la discipline des arts visuels est le parent pauvre en terme de création, production et diffusion. Les trois cycles de la dynamique artistique, dans Lanaudière sont déficients, non pas en termes de talent, mais davantage en équipement, développement technologique et lieu de diffusion agréé.

Si dans Lanaudière on compte sur le Musée d'art de Joliette, son accès pour les artistes lanaudois est limité, voire inexistant. C'est toutefois le seul lieu de diffusion reconnu par le ministère de la Culture et des Communications.

Parallèlement, rares sont les artistes en arts visuels lanaudois qui sont inscrits à la banque des artistes pouvant s'inscrire à la Loi sur l'intégration d'œuvre d'art en architecture, car les conditions exigent notamment d'avoir réalisé une exposition solo dans un lieu de diffusion reconnu par le Ministère.

Conséquemment :

- Il importe de stimuler la création en permettant le développement des compétences notamment avec les technologies et les options nouvelles qu'apporte le numérique;
- Il importe de donner accès à un lieu de production qui met en relation le talent, les aptitudes, les outils et l'accompagnement pour créer de nouvelles propositions artistiques;
- Il importe de donner un lieu de diffusion agréé, s'adressant prioritairement aux artistes professionnels et en voie de professionnalisation de la région.

Le projet Mammouth vise à tempérer les problématiques rencontrées en arts visuels en se positionnant comme suit :

### 1.1 Positionnement :

*Devenir, dans Lanaudière, LE LIEU moderne, innovateur et agréé de création, production et de diffusion en arts visuels basé sur le développement des compétences des artistes, en leur offrant les outils de développement requis.*

### 1.2 Principes :

- Créer un lieu moderne, c'est-à-dire ouvert à la multidisciplinarité artistique ayant les arts visuels actuels comme base.

- Rejoindre les artistes en arts visuels actuels, professionnels ou en voie de professionnalisation, demeurant prioritairement dans Lanaudière;
- Proposer un lieu innovateur, à la fine pointe de la technologie. Une version numérique 4.0, tant pour les artistes que la clientèle fréquentant la salle d'exposition;
- Obtenir l'agrément d'un lieu d'exposition confirmant la reconnaissance du ministère de la Culture et des Communications, en complémentarité avec les lieux de diffusion lanauois que sont les membres du Groupe Lanaudière Ma Muse.

### 1.3 Objectifs visés :

- Permettre aux artistes de se dépasser en usant du numérique pour créer leurs œuvres;
- Permettre aux artistes en arts visuels actuels de rencontrer les critères qu'exige la Loi sur l'intégration architecturale;
- Offrir un accompagnement constant aux artistes désireux de déposer leur candidature dans quelque programme disponible, directement ou indirectement rattaché à leur démarche artistique, d'autant plus si les demandes touchent l'univers numérique;
- Offrir un lieu permettant une résidence aux artistes en plein travail;
- Offrir une structure incluant une salle d'exposition où Culture Lanaudière serait agréé par le ministère de la Culture et des Communications;
- Offrir à la population, en général, des expositions originales, créatives, leur permettant de vivre une expérience innovatrice;

### 1.4 Définition d'arts visuels :

Selon Compétence Culture,

« Le secteur des arts visuels touche des pratiques telles que la peinture, la sculpture, le dessin, l'illustration, le graphisme, la photographie, la gravure, les médias mixtes et l'installation.

Il comprend des personnes et des établissements dont les activités principales sont liées à la création, à la production, à la diffusion, à la distribution ou à la vente d'œuvres d'art. Les artistes, les designers graphiques et les techniciens en graphisme indépendants ainsi que les personnes qui gèrent la carrière des artistes en arts visuels font également partie de ce secteur ».

## 2.0 *L'idéalisation du concept.*

Au-delà du concept répondant à des objectifs précis, il faut être en mesure d'idéaliser ce dernier de manière concrète. Pour une situation maximale et optimale, le Projet Mammouth devrait être en mesure de compter :

### 2.1 Une salle d'exposition professionnelle innovante :

Cela oblige d'obtenir l'agrément qui fera en sorte que cette salle sera reconnue par le Ministère et ainsi être pertinente pour les artistes en arts visuels qui doivent avoir exposé dans un lieu accrédité.

Agrémentée d'un système d'accrochage, d'éclairage et d'utilités nécessaires à sa flexibilité d'exposition, cette salle devrait offrir des murs complets ainsi que des surfaces plancher et plafond, en éclairage LED ou autre, de manière à favoriser l'introduction de l'univers numérique par ses frontières de structures (murs, plafond, plancher).

### 2.2 Trois laboratoires communicants :

Ces trois laboratoires seraient entièrement consacrés aux développement des pratiques émergentes. Ils doivent être rapprochés, voire contiguës afin de faciliter le développement des compétences. On devrait y retrouver au moins trois laboratoires aux fins d'expérimentation et de création en arts visuels actuels.

### 2.3 Un atelier outillé :

Cet atelier doit être plutôt retiré de la zone fréquentée car elle émettra du bruit. En effet, il s'agit de la zone de travail avec tous les outils permettant de travailler la matière, mais aussi pour la construction de petits objets qui peuvent être nécessaires notamment lors des expositions. L'outillage doit être complet et sera à définir.

Les instruments nécessaires à la sérigraphie, céramique, gravures, par exemple, ou autres formes de production doivent s'y retrouver.

Nous devrions y retrouver entre autres une zone d'impression 3 D avec un minimum de 3 imprimantes de tailles différentes.

#### 2.4 Salle d'entreposage et locaux techniques :

À proximité de l'atelier il faudrait compter sur une salle d'entreposage. Celle-ci servirait à entreposer les œuvres en construction ou en transition, les archives, les systèmes d'accrochage supplémentaires, l'éclairage supplémentaire; les présentoirs, trépieds, etc. Elle doit aussi compter la salle électrique, des serveurs, salle mécanique. Elle doit disposer des outils de base nécessaires à l'entretien du bâtiment.

#### 2.5 Le studio d'enregistrement audio :

Le studio servira à la création des balados. Ce studio doit être insonorisé et aménagé professionnellement, c'est-à-dire avec une cloison vitrée qui sépare la zone d'enregistrement de la zone technique. Culture Lanaudière possède déjà les équipements d'enregistrement ainsi que la console technique. Ce serait donc un complément d'équipement qui serait à considérer. Il serait aussi intéressant d'y ajouter des caméras professionnelles, mobiles et fixes dans le mur pour créer des entrevues pour les plateformes visuelles, en sus des plateformes audio.

Aussi, ce studio doit avoir l'espace requis pour permettre l'enregistrement sur multiples haut-parleurs dans la création d'œuvres. L'équipement d'enregistrement d'insertion du son ainsi que de l'image doit être compatible, car manifestement, un volet d'enregistrement vidéo serait ultime pour maximiser la création.

#### 2.6 Deux salles polyvalentes :

La première est une salle qui servirait de lieu de rencontre, mais aussi de lieu de formation. Elle devrait être en mesure de recevoir une 10 et 15 personnes. Un jeu de table et de chaise devrait donner à la salle des figures transformables selon le besoin. Cette salle pourrait aussi compter sur des pupitres amovibles qui permettent de travailler assis ou debout. Les prises électriques et informatiques devront être sur les pupitres. Il lui faut l'équipement d'enseignement haute gamme, à définir.

La seconde est une salle de conférence stable, ayant des prises électrique et informatique sur les tables. Elle doit aussi être équipée pour permettre le travail des participants, notamment le conseil d'administration de Culture Lanaudière.

L'une ou l'autre des salles pourraient servir aux conférences de presse ou lancement d'œuvres, de livres, de musique, etc.

## 2.7 Autres lieux :

Polyvalentes, ces 4 zones sont primordiales pour assurer un fonctionnement optimal mais aussi pour créer une ambiance chaleureuse.

La première est la zone d'accueil qui répondra à la visite des amateurs d'arts venus voir l'exposition. Elle doit compter sur un vestiaire. Elle doit aussi comporter une option de présentation de l'exposition, des informations sur les artistes, etc.

La seconde est une zone « lounge » où les artistes se retrouveront. L'objectif est qu'ils se sentent chez eux, ouverts aux échanges et surtout confortables. Ce salon de détente est réservé aux artistes et aux employés.

La troisième zone est la partie cuisine et salle à dîner. Avoir en tête qu'il faudrait peut-être un jour ouvrir un petit café dans cet espace pour recevoir le public. Dans un premier temps, cette zone servirait de « cafétéria » pour les artistes et les employés.

La dernière zone serait un loft (équivalent d'un 2½) pour offrir en résidence à un artiste qui souhaite rester sur place le temps de son apprentissage ou encore pour inviter un maître pour une classe de maître. Naturellement, ce logement serait temporaire et un horaire serait à déterminer. La résidence est une offre de service, pas un moyen de logement à long terme.

## 2.8 Les bureaux de Culture Lanaudière :

Le bail actuel de Culture Lanaudière se termine en 2025. Idéalement, il serait opportun que Culture Lanaudière déménage dans cet espace qui lui appartiendrait. Il faudrait compter 8 espaces de bureaux, avec des possibilités de placer deux personnes par bureaux, sauf celui de la direction et de la comptabilité. Il pourrait y avoir des espaces ouverts pour les professionnels. Il faut prévoir une ambiance qui réponde aux exigences d'emploi des nouvelles générations 😊.

## ***3.0 Les éléments incontournables et les souhaitables***

Pour réaliser un projet de cette envergure, il y a des éléments qui sont incontournables et d'autres fortement souhaitables. À cette liste, il faudrait ajouter les envisageables.

### 3.1 Les incontournables

Il s'agit des éléments qui doivent être au service des qualifications multiples du lieu.  
Cela comprend :

- a) La localisation :  
Joliette est la ville fortement recommandée pour plusieurs raisons. La première est sa localisation géographique. La Ville est située au cœur de l'espace habitée de Lanaudière. Conséquemment, en moins d'une heure, tous les artistes, quelle que soit leur provenance en région, s'y rendra en une heure.
- b) Le stationnement :  
Primordial, le stationnement doit être accessible facilement et compter sur des bornes de recharge pour voiture électrique et accès aux personnes à mobilité réduite. Il serait souhaitable que le stationnement soit gratuit.
- c) L'alimentation électrique :  
Nécessairement, le bâtiment sera chauffé et éclairé électriquement. Néanmoins, l'utilisation d'éclairage LED sera privilégiée ainsi que toute forme d'accessoire et équipement à économie d'énergie.
- d) L'alimentation électronique :  
Considérant la nature des activités incluses dans ce projet, il faut que l'alimentation électronique soit maximale, supposant des serveurs performants. De plus, l'équipement numérique qui s'y retrouvera nécessitera des compétences développées en installation, fonctionnement et entretien du ou des réseaux numériques associés aux multiples activités.
- e) Les accès et leur contrôle :  
Les portes d'entrées dans les différents locaux doivent être gérés indépendamment, c'est-à-dire avec des options d'ouverture pour une personne qui doit aller dans un laboratoire, mais qui n'a pas accès aux autres locaux (à l'exception des toilettes, sorties de secours, etc.). Cependant, la fluidité entre les différentes zones doit être privilégiée.
- f) La relocalisation des Bureaux de Culture Lanaudière :  
Comme le bâtiment serait la propriété de Culture Lanaudière, il devient incontournable que ses bureaux y soient logés. En effet, une fois l'hypothèque payée, le coût de loyer sera nul et Culture Lanaudière disposera d'un actif majeur.

### 3.2 Les éléments souhaitables

Il s'agit d'éléments qui, somme toute, pourrait servir de critères dans les choix finaux.

- a) Le développement durable :  
Dans le but d'être le plus écoresponsable possible, il serait souhaitable d'envisager, le cas échéant, l'alimentation solaire, la géothermie, etc., pour le chauffage, la climatisation, voire le fonctionnement le plus total du bâtiment;
- b) La localisation :  
Idéalement, le projet se localiserait au centre-ville de Joliette. Cependant, d'autres bâtiments ou terrains peuvent s'avérer propices sans en être trop éloigné. L'espace requis est grand et limite les choix dans le centre-ville.
- c) Le bâtiment :  
Le projet peut être logé dans un bâtiment industriel ou commercial de grande superficie. Il peut être sur plus d'un étage. Il peut aussi s'agir d'une construction neuve. À ce chapitre, l'originalité de l'architecture ferait partie intégrante de sa nature d'arts visuels, de par sa signature.
- d) L'accès au bâtiment et aux locaux  
Idéalement, tous les locaux ont leur propre système d'accès donc avec permission d'y accéder selon les besoins. Certaines zones dits communes pourraient être définies accessibles. Cela reste à évaluer. Idéalement, les accès aux zones seraient extérieurs.

### 3.3 Autres considérations

Le projet Mammouth en est à ses premiers balbutiements. Plusieurs considérations seront à ajouter, modifier, ajuster voire changer. Il faut surtout retenir qu'au fil de son développement, le projet prendra la forme la plus proche de ses objectifs de base.

Le projet Mammouth aura son plan d'affaires qui doit dépasser sa simple mise en place. Des coûts importants de personnel, d'entretien et d'opération, notamment en numérique, ainsi que la mise à jour d'équipements seront des poids lourds dans un budget de fonctionnement.

Néanmoins, les caractéristiques innovantes de ce projet, son caractère singulier, l'apport qu'il donnera aux artistes valent un exercice rigoureux des faisabilités envisagées. Conséquemment, si la pertinence du projet n'est plus à démontrer, les

diverses options qu'il projettent doivent être soupesées et surtout, l'ensemble du projet Mammouth doit être capable d'évoluer avec le temps, en terme de compétences à développer, d'équipements à acquérir et d'espace à utiliser.

### 3.4 Définition du programme de base

Type d'espace	Nb	Larg	Long	Pieds <sup>2</sup>
Salle d'exposition	1	35	35	1225
Salle d'entreposage	1	35	30	1050
Trois laboratoires adjacents	3	15	15	675
Atelier outillé	1	25	20	500
Salles de classe	1	18	18	324
Zone d'accueil et vestiaires	1	15	15	225
Zone d'échanges loundge	1	20	20	400
Lieu de résidence style loft	1	30	30	900
Bureaux pour Culture Lanaudière	8	15	15	1800
Salle de conférence	1	20	20	400
Studio enregistrement audio	1	15	10	150
Salle serveur/mécanique/électrique	1	20	20	400
Cuisine semi meublée	1	20	20	400
	22			8449

Cette évaluation est plus que préliminaire. Certaines surfaces n'apparaissent pas ou encore sont sous ou sur évalués. Un travail de précision doit être effectué. Les espaces de circulation, les salles de toilettes, les murs intérieurs et extérieurs ne sont pas comptabilisés. Il faudrait voir davantage une superficie qui approcherait 12 000 p<sup>2</sup>.

L'estimation du coût total du projet se situerait entre 5 et 6 millions \$. Cela inclurait le terrain, les plans, les équipements et bien sûr le bâtiment, neuf ou rénové. Les sources de financement en subvention, commandite et autres permettront de bien évaluer les coûts finaux. Selon le financement disponible, le projet sera adapté, voire en mode évolution en plusieurs phases.

Le plan d'affaire nous donnera aussi les coûts d'opération en plus des coûts de construction et d'aménagement, équipements.

### 3.5 Exemples à visionner

Ateliers créatifs – Le chat des artistes et Pi<sup>2</sup> : <https://www.atelierscreatifs.org>

Le SAT : <https://sat.qc.ca/>

Hub01 Estrie: <https://hub01.org/>

### 3.6 Échéancier

Comme le projet vise de grands objectifs dont offrir l'agrément pour Culture Lanaudière, il est important de débiter une phase de transition menant à l'agrément pour coïncider avec le délai de mise en place du projet Mammouth. Cela nous amène inévitablement en 2024-2025 où le projet ou ses premières étapes seraient inaugurées.

CONFIDENTIEL

## 4.0 Conclusion

Sans équivoque, le projet MAMMOUTH est un projet structurant pour toute la région de Lanaudière. D'abord conçu pour les arts visuels actuels, l'intégration de l'innovation, le numérique et les pratiques émergentes permettront d'offrir à nos artistes des conditions de création, de production et de diffusion unique au Québec.

Le présent synopsis illustre une idéalisation du projet dans sa totalité. Assurément, pendant sa planification allant jusqu'au matin de son inauguration, plusieurs démarches en parallèles seront requises.

Le comité de travail recommande donc au conseil d'administration d'accepter la poursuite du développement du projet avec entre autres :

- Plan d'affaire dument complété, touchant la construction et les opérations;
- Étude de faisabilité (financière, de ressources humaines, de clientèle, etc.)
- Plan d'effectif incluant les connaissances requises d'accompagnement des artistes et de mise en place des infrastructures;
- Offre de formation pour amener les artistes à compléter leur professionnalisation;
- Programmation en vue de faire agréer Culture Lanaudière comme diffuseur reconnu déjà en 2021/2022 afin d'être fin prêt lors de l'inauguration du projet MAMMOUTH;
- Dans cette période de transition, les expositions seraient offertes sur tout le territoire de Lanaudière.
- Etc. (selon les besoins lors des demandes d'aides financières)